

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00251 Numéro SIREN : 849 529 334 Nom ou dénomination : A.S.P. CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2022 sous le numéro de dépôt 7302

Désignation de l'entreprise		SAS A.S.P. CONSTRUCTION		25 Place DU COMMERCE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		87350 PANAZOL						
SIRET		8 4 9 5 2 9 3 3 4 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		7		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31102021		31102020		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028		030				
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	248 078	052		248 078	112 141
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)		068		070		
				072	6 271	074		6 271
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	11 084	086		11 084	665
		Charges constatées d'avance *	092		094			
		Total II	096	265 433	098		265 433	117 886
		Total général (I + II)	110	265 433	112		265 433	117 886
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126				
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132				
	Report à nouveau	134		134	(8 683)		(6 057)	
	Résultat de l'exercice	136		136	(8 203)		(2 627)	
	Provisions réglementées	140		140				
		Total I	142		142	(6 887)		1 317
		Provisions pour risques et charges	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	258 320		90 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166			26 570	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	14 000	172	14 000			
	Produits constatés d'avance	174		174				
	Total III	176		176	272 320		116 570	
	Total général (I + II + III)	180		180	265 433		117 886	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		258 320	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.S.P. CONSTRUCTION		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31102021		Exercice N-1 clos le 31102020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215	214			
		217	218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230	6		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	6		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	5 243	1 580	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	229	220	
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *		254			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262			
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	5 472	1 800	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(5 466)	(1 800)	
	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	2 737	827	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300			
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(8 203)	(2 627)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993
	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
	Dont divers *					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	354	8 203
	Déficit col. 2		356			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables * : 8 683 dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	372	8 203	
Déficit col. 2						

SAS ASP CONSTRUCTION
Société à actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 25 PLACE DU COMMERCE
87350 PANAZOL
RCS LIMOGES 849 529 340

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 Mars 2022
--

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
LE TRENT
A DIX HEURES

Les associés de la Société ASP CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, ayant son siège social à PANAZOL (87350) 25 PLACE DU COMMERCE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LIMOGES sous le numéro 849 529 334, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Patrick VILLENEUVE propriétaire de 700 actions
- Monsieur Florian VILLENEUVE propriétaire de 100 actions
- Monsieur Antony VILLENEUVE propriétaire de 100 actions
- Monsieur Jean Loup PAROT propriétaire de 100 actions

Total des actions présentes ou représentées : 1000 actions sur les 1000 actions composant le capital social.

Monsieur Patrick VILLENEUVE préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence
- Le rapport de gestion du Président;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2021;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AV JF VP. JLP

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2021 et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce et approbation de ces conventions,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Octobre 2021 lesquels font apparaître une perte de 8 661,98 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 Octobre 2021 s'élevant à 8 661,98 euros, en totalité au poste «report à nouveau » qui se trouvera porté à la somme de - 17 345,34 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève après cette affectation à la somme de – 7 345,34 euros.

Les associés réunis en Assemblée Générale extraordinaire en date du 30 Janvier 2022 ont décidé de la continuité de la société malgré la perte de la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce approuve les termes dudit rapport

AV VF VP. sup

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

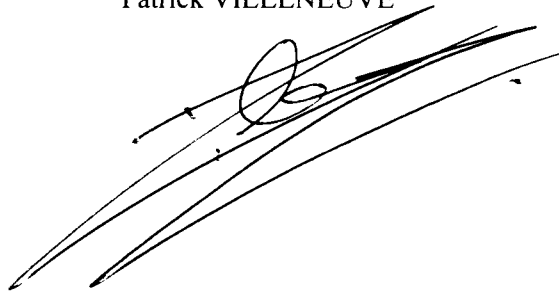
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président, et par tous les associés présents.

Patrick VILLENEUVE

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract representation of the name.

AV UF VP. sur?

SAS ASP CONSTRUCTION
Société à actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 25 PLACE DU COMMERCE
87350 PANAZOL
RCS LIMOGES 849 529 340

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 MARS 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Octobre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 Octobre 2021 s'élevant à 8 661,98 euros, en totalité au poste «report à nouveau » qui se trouvera porté à la somme de - 17 345,34 euros.

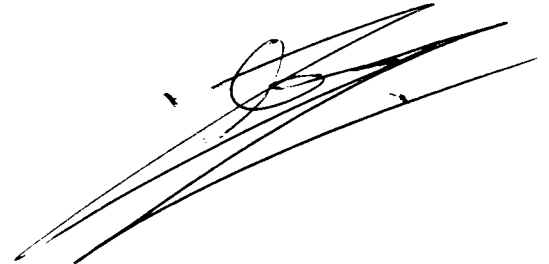
Le montant des capitaux propres s'élève après cette affectation à la somme de – 7 345,34 euros.

Les associés réunis en Assemblée Générale extraordinaire en date du 320 Janvier 2022 ont décidé de la continuité de la société malgré la perte de la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution approuvée à l'unanimité par les associés en Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 30 mars 2022.

Le Président.



SAS ASP CONSTRUCTION
Société à actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 25 PLACE DU COMMERCE
87350 PANAZOL
RCS LIMOGES 849 529 340

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

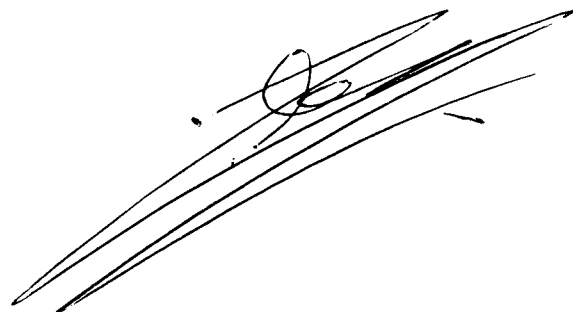
EXERCICE CLOS LE 31 Octobre 2021

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the text 'Le Président'.